

Fraternité

EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE POUR ENSEIGNER LA DNL EN LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Rapport du jury 2022 Académie de NANTES

1. Cadre réglementaire

L'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire pour l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) est défini au plan national par la note de service n° 2019-104 du 16-juillet-2019 (BO n° 30 du 25 juillet 2019) qui définit les modalités et les conditions de délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

Un espace académique précise le calendrier de mise en œuvre locale de l'examen pour l'obtention de la certification complémentaire et met à disposition l'arrêté d'ouverture de la session pour l'année scolaire en cours ainsi que le <u>dernier rapport de jury</u>.

La certification complémentaire s'adresse aux enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ; aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ; aux enseignants contractuels du premier et du second degré de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ; aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Afin de faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline en langue étrangère, les professeurs stagiaires jouiront du bénéfice de leur réussite à l'examen dès leur titularisation.

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. Il est possible de s'inscrire dans deux domaines.

L'évaluation repose sur la qualité du projet pédagogique, la connaissance du cadre institutionnel ainsi que l'intelligibilité et la recevabilité linguistique. Il ne peut y avoir de compensation entre ces trois composantes : une maîtrise insuffisante de l'une d'elles est éliminatoire.

Extrait de la note de service :

"Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), des programmes de langues en vigueur ;

- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 selon le contexte d'enseignement;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue."

L'épreuve, qui se déroule au cours du second trimestre de l'année scolaire, consiste, conformément aux textes officiels, en un entretien avec un jury. Ce jury est composé de deux membres : un membre du jury est spécialiste de la langue cible et un membre du jury est spécialiste de la discipline enseignée par le candidat. Au moins un membre du jury est un inspecteur.

L'épreuve, en deux temps, se déroule entièrement ou partiellement en langue étrangère <u>au choix du jury</u>. Elle est d'une durée maximum de trente minutes.

- Le candidat s'exprime tout d'abord seul pendant 10 minutes maximum. Le jury incite fortement le candidat à profiter de ce temps pour s'exprimer dans la langue cible. Le jury apprécie que le candidat ne lise pas ses notes. Cette première partie permet aux candidats de faire état de sa formation (universitaire ou professionnelle), de son expérience, de sa motivation et de l'avancée de sa réflexion sur la spécificité de l'enseignement de la DNL.
- Le candidat échange avec le jury pendant 20 minutes maximum. Les langues utilisées sont à la discrétion du jury. Cet entretien permet au jury d'interroger le candidat sur des points qu'il a abordés dans son exposé ou dans son dossier, et pour lesquels le jury souhaite un développement, ou encore sur des questions en lien avec l'enseignement de la DNL, l'épreuve du baccalauréat, le cadre institutionnel, l'ouverture culturelle, entre autres.

2. Attentes du jury :

a) Un niveau B2 minimum en langues vivantes étrangères :

Le niveau B2 en langue, correspondant à « l'utilisateur indépendant », est défini ainsi par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

- Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris dans une discussion technique de sa spécialité.
- Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre.

- Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
- Pour bien appréhender les caractéristiques du niveau B2 du CECRL, il est conseillé de consulter le CECRL.
- Il est également possible de visionner des vidéos illustrant chacun des niveaux langagiers, dont le niveau B2, dans différentes langues sur <u>le site de France Education International</u>.

Même si l'accent français est perceptible, le candidat doit proposer un modèle linguistique fiable aux élèves. Il doit également être en mesure de s'exprimer avec fluidité et précision lorsqu'il fait référence à sa discipline et sa pratique pédagogique.

b) Une bonne connaissance du cadre institutionnel :

- de l'enseignement en langue vivante étrangère (EMILE, SELO, DNL hors SELO, différences entre ETLV et DNL),
- de l'enseignement de la langue vivante étrangère (démarche pédagogique permettant la mise en activité des élèves dans des situations de communication propices aux échanges, niveaux visés, grandes lignes des programmes...),
- des épreuves spécifiques du baccalauréat selon que l'élève a suivi un enseignement dans le cadre d'une SELO ou hors SELO.
- c) Un projet d'enseignement réfléchi qui tient compte du travail avec le professeur de langue et d'une ouverture européenne et/ou internationale. Consulter le guide EMILE.

3. Bilan statistique de la session 2022

78 candidats se sont présentés à la session 2022 de la certification complémentaire DNL, dont 10 professeurs des écoles et 68 enseignants issus de 15 disciplines d'enseignement général, technologique ou professionnel ; 48 ont été reçus.

INSCRIPTIONS				
Candidats ayant confirmé (rapport envoyé)	82			
Candidats des établissements publics	55			
Candidats des établissements privés sous contrat	27			
PRESENCE				
Candidats présents	78			
REPARTITION DES CANDIDATURES PAR LVE POUR LES PERSONNES CONVOQUEES				
ALLEMAND	0			
ANGLAIS	71			
ESPAGNOL	8			
ITALIEN	0			
ARABE	1			

CANDIDATS ADMIS				
ALLEMAND	0			
ANGLAIS	42			
ESPAGNOL	5			
ITALIEN	0			
ARABE	1			
STATUT DES CANDIDATS ADMIS				
AGREGE	2			
CERTIFIE	22			
PEPS	4			
PLP	6			
PROFESSEUR DES ECOLES		6		
STAGIAIRE		8		
CANDIDATE DAD DISCIPLINE	(3		g. Certifiés, 1 stag. PLP)	
CANDIDATS PAR DISCIPLINE		Inscrits	Admis	
BIOTECHNOLOGIE		2	1	
CONDUITE ROUTIERE		1	-	
DUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE		4	4	
ECONOMIE-GESTION		8	5	
HISTOIRE GEOGRAPHIE		18 (2 ABS)	9	
HOTELLERIE		2	1	
LETTRES HISTOIRE-GEOGRAPHIE		2	1	
MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIE		1	1	
MATHEMATIQUES		11	7	
NUMERIQUE-SCIENCES INFORMATIQUES		1		
PHYSIQUE CHIMIE		9 (1 ABS)	4	
PROFESSEUR DES ECOLES		11 (1 ABS)	6	
STMS		2	2	
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES		2	2	
SCIENCE ET VIE DE LA TERRE		4	3	
SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR		4 2		
TOTAUX		82	48	

4. Conseils aux candidats dans leur préparation

La préparation des candidats est indispensable afin de se présenter dans les meilleures conditions à l'examen.

a) Le rapport écrit

Suite à son inscription, le candidat doit envoyer un rapport (voir descriptif ci-dessous) qui sera transmis au jury qui en prendra connaissance. Ce rapport permet une première appréciation de la candidature.

Extrait de la note de service : <u>BO du 25 juillet 2019</u>, note de service du 16 juillet 2019 :

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc."

Le jury apprécie que le rapport soit entièrement ou partiellement rédigé en langue cible.

b) L'épreuve orale

Dans la première partie de l'épreuve, les candidats doivent proposer un exposé convaincant. Il s'agit d'une épreuve de communication. Les candidats peuvent apporter des documents mais ils ne doivent pas avoir leur texte d'oral rédigé. Le jury apprécie que les candidats ne lisent pas leurs notes.

Le jury apprécie des exemples authentiques de productions d'élèves, des préparations de séances (menées ou qu'ils envisagent de mener). Il apprécie la capacité des candidats à se projeter.

Une expérimentation avec les élèves, même minime, est recommandée.

Article du code de l'éducation qui permet d'utiliser des ressources en LV :

« Article 6 - Hors section européenne ou section de langue orientale, les disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensées en partie en langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées. »

Cette étape contribue à l'évaluation de la maîtrise de la langue cible par les candidats. Quelques conseils pour maintenir ou renforcer la maîtrise langagière :

- le contact avec les assistantes et assistants de langue et l'implication dans des dispositifs mis en place dans les établissements favorisant l'exposition aux langues étrangères (journée des langues, semaine internationale, etc.) peuvent permettre aux professeurs candidats de renforcer leur maîtrise de la langue;
- la consultation régulière de sites spécialisés afin de conforter et de consolider en langue cible le champ disciplinaire avec ses spécificités lexicales et syntaxiques semble incontournable. Une sitographie est accessible sur le <u>site académique transversal</u>. la <u>formation Mobilangue</u>.

La première partie de l'épreuve permet également de mieux appréhender la qualité du projet pédagogique du candidat.

A cet égard, le jury encourage les candidats à aller assister à des cours de DNL et des séances de langues vivantes, tant pour y observer les pratiques professionnelles des professeurs de langues (Comment bâtir une séquence en langues ? Comment créer des situations d'apprentissage ? Comment mettre les élèves en situation de communication ? Etc.) que pour y acquérir des connaissances linguistiques. L'observation de séances de coenseignement pourra également être bénéfique.

En ce qui concerne l'enseignement en DNL et les projets de section européenne, le jury conseille vivement aux candidats d'explorer le <u>site académique de DNL</u>.

Le jury signale que les candidats peuvent solliciter l'autorisation de leur chef d'établissement pour mettre en œuvre quelques séances en langue vivante étrangère afin d'éprouver leur projet sur le terrain.

Pour développer leurs connaissances relatives à l'ouverture sur l'international, aux partenariats scolaires, aux différents types de mobilité et leurs procédures de mise en œuvre, le jury conseille aux professeurs candidats de consulter le <u>site de la DAREIC</u> de l'Académie de Nantes.

Le jury recommande fortement aux candidats de s'associer en établissement avec les collègues impliqués dans des partenariats européens ou internationaux, virtuels ou réels de type Etwinning par exemple. Sco education gateway <u>France éducation international</u> propose chaque année des stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel.

Le jury conseille enfin d'assister à des séances de cours en SELO, il est possible de solliciter le dispositif « <u>visite mutuelle de classe</u> » mis en place par l'EAFC par exemple.

Les inspecteurs en charge de la DNL peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Le jury appréciera :

- la prise en compte de la pluri-culturalité : savoir expliquer les différences de concepts, connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline, et identifier les différences sociétales ;
- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère (l'attitude face à la langue, les critères d'évaluation, les difficultés particulières);
- La qualité de l'enseignement de sa discipline au travers de la langue étrangère.

5. Remarques

Tout d'abord, le jury tient à témoigner de la grande motivation de la majorité des candidats et de leur investissement dans la préparation de l'épreuve dont attestent les prestations orales.

Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et de l'expression orale en interaction. Ils disposaient par ailleurs de solides connaissances lexicales dans leur discipline. Il est à noter que les meilleurs niveaux de langue sont ceux des personnes ayant travaillé ou effectué un séjour dans un pays où la langue est parlée.

Les candidats admis ont fait preuve d'une connaissance satisfaisante du cursus, des horaires et des modalités de l'attribution de la mention européenne pour le baccalauréat. Certains candidats n'ont en revanche qu'une connaissance très limitée du cadre institutionnel, et ce parfois malgré un solide niveau de compétences linguistiques. Le jury rappelle que cette connaissance fait partie des critères d'évaluation et est indispensable à l'obtention de la certification complémentaire.

En ce qui concerne la démarche pédagogique à adopter, le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su dépasser des idées générales sur l'enseignement de la DNL pour donner des exemples concrets de projets qu'ils pourraient mettre en œuvre dans leur classe. Si les candidats ont souvent conscience de l'intérêt culturel que leur DNL apporte, ils ne sont pas toujours capables de l'expliquer de manière convaincante. Cette dimension culturelle ne peut pas être oubliée et participe à une approche spécifique de la discipline enseignée.

L'objectif de l'enseignement en DNL ne se limite ni à la seule transposition d'un cours en langue cible ni à la seule connaissance linguistique du lexique spécifique à la discipline enseignée. Enfin, la collaboration avec les collègues de langue est incontournable. Le jury apprécie les prestations des candidats qui ont inscrit leur démarche individuelle d'obtention de la certification complémentaire dans un projet collectif et qui ont concrètement travaillé avec un professeur de langue de l'établissement.

Rapport des inspecteurs et inspectrices du premier et du second degré (LV et disciplines non linguistiques engagées)